

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chey
Séance du 17 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Pouvoir : 01

L'an deux mil vingt-quatre, le **dix-sept décembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe MAGNAN Maire de Chey.

Date de la convocation : **10/09/2024**

Présents : MAGNAN Jean-Christophe, ANDRÉ Carole, BARROT Sylvain, BRUNET Catherine, CHAIGNEAU Karine, CHEVIGNY Béatrice, BONNIFAIT Pascale, COUTHOUIS Jérôme, GUILLIE Pascal, RENAUD Fanny, ROBERT Annie,

Absents excusés : GUITTON Marie (donne pouvoir à MAGNAN Jean-Christophe)

Absents non excusés : GORIN David,

Secrétaire de séance : BRUNET Catherine

Ordre du jour :

- 1) *Approbation procès-verbal réunion CM du 17/09/2024.*
- 2) *Désignations déléguées du comité syndical du SERTAD à compter du 1^{er} janvier 2025*
- 3) *Convention Fourrière Canine – animal'or*
- 4) *Ecole de Chey – Participation voyage Paris*
- 5) *CMANA – Participation financière aux apprentissages*
- 6) *Téléthon – promesse institutionnelle*
- 7) *Bleuet de France – don*
- 8) *Personnel : Protection Sociale Prévoyance et Complémentaire*
- 9) *CCMP : Rétrocession Déchèterie (info)*

Questions diverses :

- *Bilan Téléthon*
- *Repas des Aînés*
- *FPDTADEM (Fonds Péréquation Départemental des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement et de Mutation)*
- *Vœux de la Municipalité*

=====

- 1) **Approbation du procès-verbal du 17/09/2024 à l'unanimité des représentants du conseil municipal.**
- 2) **Désignation des représentant du comité syndical du SERTAD à compter du 1^{er} janvier 2025 (Délib N°27)**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°79_2024_11_19_00001 en date du 19 novembre 2024 portant adhésion du Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable de Lezay (SIAEP) au Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres (SERTAD) et entraînant la dissolution du SIAEP de Lezay au 1^{er} janvier 2025,
- Vu les termes du protocole de fusion du SERTAD et du SIAEP de Lezay indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
- Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SERTAD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

✓ DESIGNER à l'unanimité de ses membres pour siéger au Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres (SERTAD), à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Titulaire : COUTHOUIS Jérôme

Suppléant : GUILLIÉ Pascal

✓ PRECISE que cette délibération sera transmise au Président du SERTAD.

Votant : 11 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pouvoir : 1

3) Convention ANIMAL'OR, Fourrière Canine (Délib N°28)

Monsieur le Maire fait savoir qu'une nouvelle convention fourrière canine de l'Entreprise Animal'or représentée par Madame Anne-Marie Gouraud est proposée à la commune de Chey.

Le montant forfaitaire annuel de cette participation est fixé par convention à 1.25 € HT par an et par habitant soit 1.50€ TTC.

Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui fixé chaque année par décret.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de la fourrière Canine ANIMAL'OR
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Votant : 11 Pour : 05 Contre : 04 Abstention : 02 Pouvoir : 1

4) Ecole de Chey – Participation voyage à Paris – Enfants de la commune de Chey (Délib N°29)

Monsieur le Maire fait savoir qu'une participation concernant le voyage à Paris pour les élèves habitants la commune de Chey, a été demandé par l'enseignante de l'école de Chey.

Ce voyage est prévu les 27 et 28 mai 2025, le coût total est de 7 600.00€ et comprend : le transport train et métro, visite du Sénat, Assemblée Nationale, visite du Panthéon, bateau mouche, etc....

Sont concernés quatre élèves habitants la commune de Chey.

Le Maire propose une participation de 50.00€ par élève soit un total de 200.00€ versée par une subvention à la coopérative scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** de participer pour les quatre élèves habitants à Chey pour la somme de 50.00€ par élèves soit un total de 200.00€.

Votant : 11 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pouvoir : 1

5) CMANA 79 (Chambre des métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine) – participation financière aux apprentissages (Délib N°30)

Monsieur le Maire fait savoir que la commune est sollicitée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine des Deux-Sèvres pour une participation financière à hauteur de 50.00€ par apprenti pour l'année scolaire 2024/2025. Cette participation financière est demandée pour participer au maintien de la qualité de formation à CMA Formation Niort/Parthenay.

Le nombre d'apprenti de la commune de Chey concerné par cette demande est de six, qui habitent la commune soit une participation financière de 300.00€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte** la demande de participation à hauteur de 50.00€ par apprenti de la commune de Chey soit un total de 300.00€, pour l'année scolaire de 2024/2025

Votant : 11 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pouvoir : 1

6) Téléthon – promesse institutionnelle (Délib N°31)

Monsieur le Maire fait savoir qu'une sollicitation de promesse institutionnelle est demandée par AFMTÉLÉTHON.

Il est proposé un versement de 100.00€ pour le téléthon 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** un versement de 100.00€ pour le Téléthon 2024

Votant : 11 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pouvoir : 1

7) Bleuet de France - don (Délib N°32)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un don d'une valeur de 100.00€ au bénéfice des bleuets de France pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le versement d'un don au Bleuet de France d'une valeur de 100.00€ et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement.

Votant : 11 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Pouvoir : 1

8) Personnel : Protection Sociale Prévoyance et Complémentaire (info)

Monsieur la Maire informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, tout employeur public est dans l'obligation de proposer aux agents de la collectivité une couverture d'une assurance de prévoyance.

La commune participe actuellement à hauteur de 10€ par mois. La réglementation en vigueur issue du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 (soit 20% d'un montant fixé à 35€) est de participer au minimum de 7€ par mois et par agent.

En ce qui concerne la complémentaire santé, celle-ci sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

La participation employeur s'élèvera à 15€ minimum par mois et par agent suivant s'ils adhèrent à l'assurance individuelle et qu'elle soit au nom de l'agent. La commune a fait une demande de saisine auprès du comité technique du centre de gestion.

9) CCMP : Rétrocession Déchèterie (info)

Lors d'une visite à la déchèterie de Chey entre Monsieur le Maire et des responsables de la Communauté de Commune du Mellois en Poitou, il a été proposé la rétrocession de la déchèterie pour un euro symbolique. La commune serait peut-être intéressée pour l'utilisation des cases de stockage (gravier, gravats, compostage). Il a été mentionner une autre parcelle qui n'a pas d'intérêt d'utilisation pour la collectivité.

Questions Diverses :

Bilan Téléthon : La participation de la marche, la vente de pain, gâteau et tourteaux fromager et de tombola ont permis de récolter une somme de 2 092.70€ ce qui représente 492.70€ de plus que l'année passée. Une suggestion a été apporter d'un dîner dansant pour l'année prochaine par Madame Catherine Brunet. La municipalité remercie tous les bénévoles.

Repas des Aînées : le repas préparé par le traiteur « la Maison Herrouet » a eu lieu le 7 décembre, il a été servi 55 repas.

Pour les personnes ne pouvant pas participées, il a été livré 34 colis.

FPDTADEM (*Fonds Péréquation Départemental des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement et de Mutation*)

La commune a perçu au titre de l'exercice 2024 la somme de 20 157.40€ soit 8 157.40€ en plus que la prévision budgétaire.

Vœux de la Municipalité : Les vœux du Maire et du conseil municipal sont prévus le vendredi 24 janvier à 19h et par la même occasion il est prévu l'inauguration de la salle du judo en présence des responsables du DOJO.

Recrutement agent technique : La commune a reçu 25 candidatures pour le poste d'agent technique et en n'a retenue 4 pour un entretien avec l'aide du Centre de Gestion. Monsieur Corentin JANCHÉ a été retenu et prendra ses fonctions le 2 janvier.

Eglise : Le père Armel propose d'installer une crèche dans l'église pour les fêtes de fin d'année.

Stade : L'agent communal a installé l'enfouissement du réseau électrique pour d'éventuel aménagement au stade communal, le reste de l'aménagement sera prévu au budget 2025.

Cantine : la cantine mérite un rafraîchissement et un changement de matériel qui devient indispensable, cela sera prévu au prochain budget.

Maison passive : La commune a été indemnisée pour les mal façon de la maison passive. Des demandes de devis vont être demandées.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leurs présences.

Fin de séance 22h30

Le Maire,
Jean-Christophe MAGNAN

La secrétaire de Séance
Catherine BRUNET

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2024**

Procès-verbal consultable à l'affichage ou en mairie

N°Délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Pouvoir
N°27-2024	Désignation des représentant du comité syndical du SERTAD à compter du 1 ^{er} janvier 2025	12	0	0	1
N°28-2024	Convention ANIMAL'OR, Fourrière Canine	6	4	2	1
N°29-2024	Ecole de Chey – Participation voyage à Paris – Enfants de la Commune	12	0	0	1
N°30-2024	CNANA 79 (Chambre des métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine) – Participation financière aux apprentissages	12	0	0	1
N°31-2024	Téléthon – promesse institutionnelle	12	0	0	1
N°32-2024	Bleuet de France - Don	12	0	0	1